Politique d'investissement responsable

Edmond de Rothschild Asset Management (France)



EDMOND DE ROTHSCHILD

Politique d'investissement responsable

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

SOMMAIRE

Préambule : l'investissement responsable (IR) et durable 7

1. Notre engagement 9

Approche stratégique de la durabilité du Groupe Edmond de Rothschild
Notre éthique d'investissement
Les lignes directrices de notre engagement
Notre mission : être des experts engagés au service de l'humain
Notre gouvernance Investissement Responsable
Notre Expertise
Une contribution active aux initiatives de place

2. Notre approche de l'investissement Responsable 15

Les piliers de notre approche

3. Analyse ESG : Notre modèle propriétaire EdR BUILD 16

Principaux thèmes et critères de notre modèle d'analyse
Cadre de référence
Une démarche qui se nourrit de la recherche académique et de la pratique
Intégration des Objectifs de Developpement Durable des Nations Unies
Détecter des opportunités d'investissement
Une réponse aux standards les plus élevés de l'analyse extra-financière

4. La prise en compte des enjeux climat et biodiversité 21

Climat
Biodiversité

5. Sélection négative : exclusions sectorielles et normatives 24

Armes interdites
Charbon thermique
Energies fossiles non conventionnelles
Huile de palme
Tabac
Violation des standards internationaux
Exclusion pays

6. Politique de vote 28

7. Dialogue et Engagement 29

Controverses

8. La gestion ISR 31

Gestion active et fondamentale
Mesure de l'impact
Transparence et reporting

9. Glossaire 36

Avertissement



Jean-Philippe Desmartin
Directeur de l'Investissement Responsable

Le groupe Edmond de Rothschild s'engage à accompagner les changements positifs qui structurent notre société, en étant convaincu que l'investissement doit avoir un impact sur l'économie réelle. Depuis 250 ans, notre indépendance nous a donné la liberté d'exprimer nos convictions : elles se reflètent dans nos engagements.

En nous affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous sommes mieux à même d'identifier les solutions d'investissement qui combinent performance financière, sociale et environnementale. Nous croyons que les éléments extra-financiers sont un facteur clé pour générer de la performance sur le long terme. L'investissement durable fait partie de l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et fondée sur des convictions. Cette approche est primordiale au sein de nos activités de gestion dans toutes les classes d'actifs, qu'il s'agisse de marchés cotés ou privés.

Nous sommes engagés dans l'investissement durable depuis 2007, date à laquelle nous avons lancé une stratégie actions liée aux énergies renouvelables. Nous avons également fait le choix très tôt, dès 2010, de nous engager dans les PRI (Principes pour l'investissement Responsable). Notre courbe d'expérience s'est construite en étroite collaboration avec nos clients, en particulier les clients institutionnels pour lesquels nous gérons des mandats ISR depuis 2011.

Alors que l'univers de l'investissement durable est en expansion constante, ses principaux défis continuent d'évoluer. Initialement, l'accent était mis sur les convictions et les valeurs. Ces éléments sont toujours essentiels et le seront toujours, mais il est désormais prépondérant d'analyser les éléments tangibles, les preuves et les actions concrètes rendues possibles par l'investissement durable. En tant qu'entreprise familiale indépendante fondée il y a plus de deux siècles, nous recueillons ces preuves et mesurons l'efficacité de nos actions depuis longtemps.

Nos équipes d'investissement ont pour objectif de générer des performances de long terme, mais aussi de contribuer à la construction du monde de demain.

Préambule : l'investissement responsable (IR) et durable

Le paysage des investissements responsables et durables est dynamique et évolue rapidement. La définition de l'Investissement Responsable et de l'Investissement Durable relève à la fois de pratiques de marché et de cadres règlementaires. Il n'existe pas à ce jour de définition stricte qui s'impose à l'ensemble des acteurs, seules des définitions normatives co-existent.

L'Investissement Responsable désigne principalement deux logiques :

— **Une logique qualifiée d'« éthique »,** développée essentiellement dans les pays anglo-saxons, inspirée des valeurs morales et religieuses et **qui se traduit par l'exclusion de l'univers d'investissement de certains secteurs/activités (armement, tabac, alcool…) ;**

— **Une logique,** particulièrement développée en Europe continentale, **qui se concentre sur la manière dont les émetteurs prennent en compte les enjeux du développement durable (ESG) dans la gestion de leurs activités.**

Ces deux logiques se déclinent selon des pratiques variées dans les gestions.

Edmond de Rothschild AM (France) se réfère en particulier à la définition de l'Investissement Responsable donnée par les UN PRI[1] :

— **Investissement Responsable : « stratégie et pratique visant à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement ».**

Il s'agit d'un concept large, qui englobe différents types d'investissement, combinant la recherche de rendement financier et la prise en compte d'enjeux extra-financiers à des degrés variables. Cette définition souligne la matérialité financière de l'Investissement Responsable tout en prenant en compte les résultats en matière de durabilité. Elle distingue notamment l'incorporation ESG (sélection négative, intégration ESG et l'investissement thématique) de l'engagement (avec les sociétés investies ou les parties prenantes).

1. https://www.unpri.org/responsible-investment/intro-guides/what-is-responsible-investment

S'insérant dans le contexte réglementaire européen et attachés au concept de double matérialité (matérialité financière et matérialité d'impact), nous nous référons également au cadre conceptuel de l'Investissement Durable de l'Eurosif.[2]

Celui-ci propose quatre catégoriés distinctes d'investissements liés à la durabilité qui reflètent le niveau d'ambition des investissements pour contribuer activement à la transition vers une économie plus juste et plus durable :

— **ESG basique**,
— **ESG avancé**,
— **Alignement d'impact**,
— **Génération d'impact**.

Ces approches se distinguent par un niveau d'ambition grandissant allant d'une simple intégration ESG avec sélection négative à une contribution mesurable de l'impact sur l'économie réelle, via l'engagement ou de nouveaux capitaux.

Dans le cadre de la réglementation européenne, le terme Investissement Durable a par ailleurs intégré depuis l'entrée en vigueur du règlement SFDR en 2021 une définition prescriptive. En effet, ce règlement décrit un investissement contribuant de manière substantielle à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice significatif, dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance. Il n'impose toutefois pas une méthode spécifique de mesure[3]. La taxonomie européenne complète cette définition pour des aspects environnementaux.

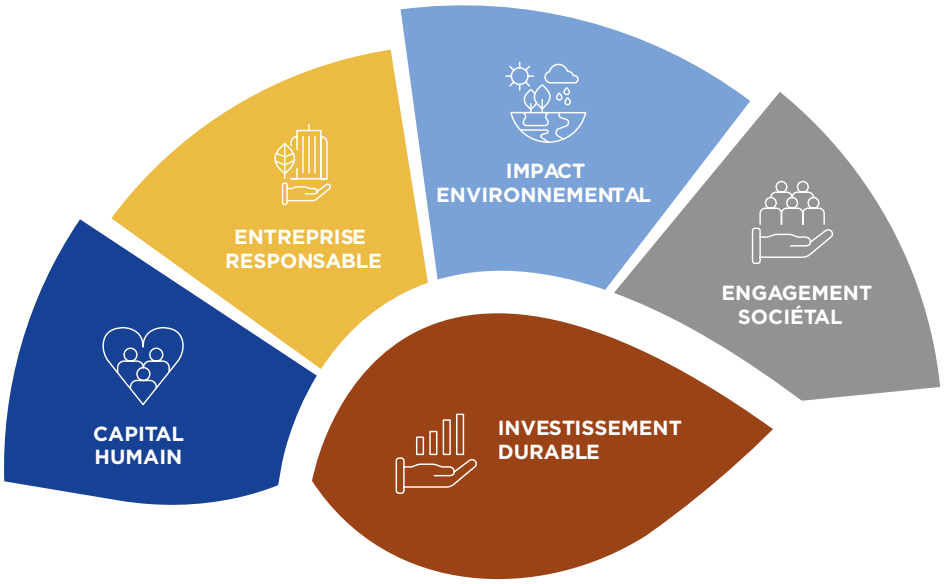
2. https://www.eurosif.org/sustainable-investments/

3. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&qid=1771514292136 and https://www.esma.europa.eu/document/concepts-sustainable-investments-and-environmentally-sustainable-activities-eu-sustainable

1. Notre engagement

Approche stratégique de la durabilité du Groupe Edmond de Rothschild

Le Groupe Edmond de Rothschild a élaboré en 2014 un cadre de référence visant la recherche d'impact positif au travers de solutions financières au service de l'économie réelle. L'approche stratégique des enjeux de durabilité ont permis d'identifier des thématiques alignées avec les transformations globales pour une économie plus durable. Les enjeux de durabilité s'inscrivent de manière transverse au sein du Groupe et sont traités au sein des cinq piliers stratégiques prioritaires identifiés :



Notre éthique d'investissement

En tant que Groupe familial engagé, Edmond de Rothschild considère que la culture de l'éthique et de la responsabilité en toutes circonstances est une base fondamentale de son fonctionnement et des comportements attendus.

En tant qu'investisseur responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est particulièrement attaché à :

- **Honorer sa responsabilité d'actionnaire**, via une approche de dialogue et d'engagement,
- **Développer une approche de préservation du patrimoine** dans la gestion de ses fonds,
- **Défendre les intérêts des porteurs** des fonds d'investissement,
- **Rechercher constamment la performance** de ses investissements dans une perspective de création de valeur sur le long terme.

Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France), la décision d'investissement est fortement liée à la pérennité de l'entreprise qui passe par des facteurs économiques et financiers, sociaux et sociétaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise, que sont :

— la recherche de création de valeur sur le long terme,
— la nécessaire prise en compte des critères économiques et financiers,
— le souci d'une bonne gouvernance,
— le développement d'un cadre de travail sain et stimulant,
— les efforts pour réduire son impact environnemental,
— la recherche d'un impact sociétal positif,
— la prise en compte des impacts de la transition énergétique et écologique (« transition juste »),
— les relations équilibrées avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, société civile…),
— une gestion des risques et des opportunités relatifs au développement durable.

Les lignes directrices de notre engagement

Avec le développement de son expertise IR, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité consolider son engagement dans la durée, en devenant en 2010 signataire des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI), réseau d'investisseurs institutionnels promouvant l'IR et soutenu par l'ONU.

À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

— **Principe 1 :** Nous prendrons en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les processus d'analyse et les décisions en matière d'investissement.

— **Principe 2 :** Nous serons des investisseurs actifs et intègrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

— **Principe 3 :** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

— **Principe 4 :** Nous favoriserons la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes au sein de l'industrie de l'investissement.

— **Principe 5 :** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application de ces principes.

— **Principe 6 :** Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre de ces principes.

Nous portons une attention particulière aux droits de l'homme, convaincus que toute personne a le droit d'être traitée avec dignité quels que soient sa nationalité, son sexe, son origine nationale ou ethnique, sa couleur, sa religion, sa langue ou tout autre statut.

Nous nous référons en particulier aux cadres internationalement reconnus, tels que :

— La Charte internationale des droits de l'homme,
— Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
— Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
— La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Notre mission : être des experts engagés au service de l'humain

Chez Edmond de Rothschild, l'investissement responsable s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, cette expertise reflète les valeurs de la famille Rothschild.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et illiquides, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Elle est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

— Pour cela, nous adoptons **une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant.** Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable et ne recourons aux exclusions qu'en dernier recours.

— **Notre approche est dynamique** : l'investissement responsable est au coeur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits que dans le développement d'outils de mesure inédits.

— Elle est également **tournée vers le long terme** : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrons bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.

— Enfin, nous tenons à **notre indépendance** : pour garder la liberté d'affirmer nos opinions et exercer notre responsabilité d'actionnaire actif et engagé mais également pour développer notre propre approche ESG de façon transparente afin de maîtriser l'ensemble de notre chaîne de valeur.

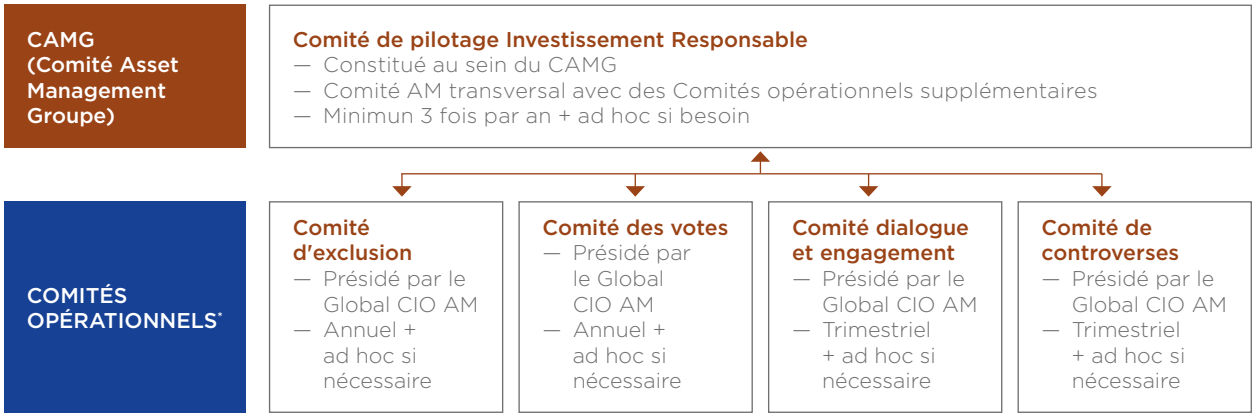
Notre gouvernance Investissement Responsable

Notre politique d'investissement responsable est construite en cohérence avec les engagements de durabilité du Groupe Edmond de Rothschild. Ainsi nos organes de surveillance[4] ont la responsabilité finale de l'alignement de notre politique d'investissement responsable avec la stratégie "durabilité" du Groupe.

Un Comité de Pilotage Investissement Responsable (IR), intégré dans le Comité Asset Management Groupe et présidé par le CEO Global AM est en charge du pilotage et du suivi de notre politique d'investissement responsable. Différents comités opérationnels d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) tels que le Comité Dialogue et Engagement, le Comité Exclusion et le Comité Controverses complètent le dispositif.

Le Comité de Pilotage d'Investissement Responsable se décline au niveau opérationnel, en quatre comités :

- **Comité d'exclusion** qui valide la politique d'exclusion et les listes d'exclusion maison,
- **Comité des votes** qui statue sur la politique de votes et sa correcte d'application,
- **Comité Dialogue et Engagement** qui valide la politique de dialogue et engagement, statue sur les engagements à entreprendre et assure leur suivi,
- **Comité Controverses** qui suit les controverses et valide d'éventuelles actions de suivi.



*Les comités opérationnels concernent uniquement Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Cette articulation permet de concevoir des processus alignés avec notre ambition et favorise une communication continue entre les parties prenantes en interne et en externe.

4. Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild (Suisse) Groupe et Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Notre Expertise

Point d'ancrage et d'équilibre entre militantisme et suivisme, l'expertise nous permet d'exprimer nos convictions et de créer de la valeur sur le long terme. L'expertise est tout d'abord humaine, celle de notre équipe IR, dédiée et pleinement intégrée dans notre plateforme de gestion depuis 2010. Elle permet la transmission du savoir, notamment à travers notre réseau interne de « correspondants IR », répartis au sein de nos différentes équipes de gestion.

Ces correspondants sont en charge de favoriser les échanges avec l'équipe IR, d'encourager un travail en commun et de favoriser la diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives.

L'expertise ESG nous semble également indispensable dans les fonctions de support, en particulier concernant le département de Contrôle des Risques et le Contrôle Interne/la Conformité et le Reporting Clients. Ces équipes intègrent des professionnels clairement identifiés en charge des sujets ESG dans leurs domaines respectifs.

Ainsi Edmond de Rothschild dispose d'un réseau de compétences et d'interaction ESG efficace qui irrigue toute la société de gestion.

L'expertise se partage également à travers la conception de formations d'Investissement Responsable généralistes ou répondant à des besoins spécifiques de la gestion, de la vente ou d'autres départements d'Edmond de Rothschild AM (France). Ainsi l'équipe IR conçoit et anime régulièrement des formations IR, seule ou en s'appuyant sur nos partenaires externes.

Une contribution active aux initiatives de place

Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part de manière active aux initiatives établies ou récentes de la communauté financière en matière de promotion et de diffusion de l'ISR, et de réflexion sur des problématiques ESG.

Nos engagements :

- Membre du réseau PRI français
- Signataire du Montréal Carbon Pledge
- Signataire du Global Statement on Investor Obligations and Duties
- Membre de la commission IR et de la commission Gouvernement d'Entreprise de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG)
- Membre de l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif)
- Membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR – French SIF) et notamment membre des Commission Recherche et Dialogue & Engagement
- Soutien au Prix de la recherche académique européenne FIR-PRI
- Membre de la World Intangibles Capital Initiative (WICI) initiée par l'OCDE, chair de WICI Europe et membre du bureau de l'Institut Français de l'Immatériel (WICI France)
- Coprésident de la Commission ESG de la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers (EFFAS)
- Soutien à la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'École polytechnique et de la Toulouse School of Economics depuis sa création en 2007
- Membre de l'initiative FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return)
- Signataire de l'« Investor Statement Access to Medicine Index » et de l'« Investor Statement on Antimicrobial Resistance » (AMR)
- Signataire du « « Finance for Biodiversity Pledge »
- Membre fondateur de l'initiative Nature Action 100
- Partenaire fondateur de l'Avoided Emissions Factor Database Initiative (AEFDI)

Edmond de Rothschild AM (France) bénéficie également d'un certain nombre d'initiatives portées au niveau du Groupe. En effet, le Groupe est engagé au sein de plusieurs instances de référence, dont il est membre ou partenaire actif. Vous trouverez ci-dessous les principales d'entre elles :

- Signataire du Pacte Global des Nations Unies
- Membre de l'Initiative Finance du programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)
- Signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM)
- Membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Membre de Swiss Sustainable Finance et de Sustainable Finance Geneva
- Membre de la Commission Sustainable Finance de VAV-ABPS (Association des banques suisses de gestion de fortune et des banques privées suisses)

2. Notre approche de l'investissement Responsable

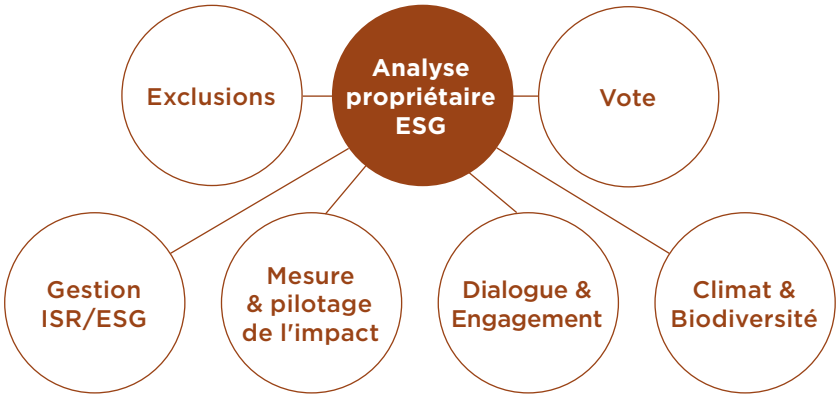
Edmond de Rothschild AM (France) considère qu'investir de manière durable et intégrer les critères ESG dans l'analyse des entreprises permet de générer des rendements réguliers sur le long terme tout en favorisant la résilience aux risques. En effet, les risques extra-financiers peuvent avoir un impact substantiel sur la performance des marchés et leur intégration en amont contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des entreprises qui ont le plus grand potentiel de performance à long terme. En parallèle en tant qu'investisseur responsable Edmond de Rothschild Asset Management est soucieux de l'impact de ses investissements sur l'économie.

Nous intégrons donc dans notre approche IR à la fois la matérialité financière et la matérialité d'impact, étudiant conjointement l'impact de l'environnement et de la société sur les entreprises ainsi que l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société.

Plus particulièrement, notre approche se construit de façon pragmatique, dans un objectif de :

- **dialoguer avec les entreprises** pour lesquelles des axes d'amélioration ont été identifiés sur des questions de transparence, de performance opérationnelle ou de stratégie sur les enjeux extra-financiers,
- **encourager les entreprises** qui améliorent leurs performances ESG et s'engagent à atteindre les meilleures pratiques,
- **récompenser les entreprises** représentant les "best in class" dont les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont source d'opportunité et de réduction de risques,
- **favoriser les entreprises innovantes** qui intègrent pleinement la durabilité dans leur business model et leur stratégie, dans l'optique d'avoir un impact environnemental et social positif.

Les piliers de notre approche



3. Analyse ESG : Notre modèle propriétaire EdR BUILD

Nous avons développé depuis plus de 15 ans un modèle propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation), cœur de notre approche Investissement Responsable. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée – une cinquantaine de critères sont analysés - et équilibrée entre les trois piliers (E, S et G).

Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires ou encore les pratiques de gouvernance responsables. Notre méthodologie d'analyse prend également en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital). Elle intègre également les contraintes règlementaires (analyse des plans de transition et les principaux référentiels (CSRD, SASB).

Principaux thèmes et critères de notre modèle d'analyse

Environnement (E)	Social (S)	Gouvernance (G)
Management du risque environnemental — Stratégie de management environnemental, y compris chaîne d'approvisionnement — Intégration des risques liés au changement climatique — Risques physiques climatiques — Stratégie climat et trajectoire visé — Respect de la biodiversité **Innovation verte et impact des produits** — Valeur ajoutée environnementale des produits ou services, innovation — Eco-conception des produits **Empreinte environnementale** — Emissions de Gaz à Effet de Serre — Consommation d'énergie — Consommation d'eau — Traitement des déchets — Rejets et pollution	**Management des Ressources Humaines** — Qualité de l'emploi — Liberté syndicale — Management des carrières et des formations (GPEC) — Formation et diversité — Attractivité de l'entreprise — Management de la santé & sécurité **Impact sociétal** — Gestion de l'emploi et des restructurations — Relations fournisseurs — Valeur ajoutée sociale du produit ou service — "Licence to operate" **Relations clients** — Information et sécurité des produits et services — Satisfaction clients — Protection des données	**Ethique des affaires et droits fondamentaux** — Respect des Droits Humains et du travail des enfants — Lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles — Transparence fiscale — Lobbying responsable **Conseil d'Administration** — Indépendance du Conseil d'administration et des comités (audit, rémunération…) — Composition et fonctionnement — Disponibilité des administrateurs — Séparation des pouvoirs **CEO et comité exécutif** — Composition et fonctionnement du comex — Profil et succession du CEO — Transparence et structure de la rémunération **Actionnaires** — Droits de vote — Audit et contrôle interne — Prise en compte des intérêts des minoritaires

Les controverses sont intégrées dans notre modèle de notation de façon différenciée. Elles impactent la notation des critères auxquelles elles sont affectées et peuvent entraîner jusqu'à 20% de dégradation de la note ESG globale.

La granularité élevée d'EdR Build a permis de construire plusieurs indicateurs propriétaires qui affinent notre analyse :

- **Indicateur vert** valorisant l'innovation verte et l'écoconception,
- **Indicateur sociétal** qui évalue l'impact social et sociétal, y compris sur la chaine de valeur,
- **Score de plan de transition**, qui apprécie la crédibilité des objectifs et les leviers de transition climatique,
- **Score de gestion des immatériels** en distinguant capital humain, capital organisationnel, capital relationnel.

En nous appuyant sur les évolutions réglementaires, nous avons également intégré depuis 2020 la taxonomie verte, les principaux indicateurs d'impacts négatifs (PAI) relatifs au climat et à la transition énergétique, à la biodiversité, à la réduction de la pollution, à la sûreté et à la sécurité, au développement humain, à l'égalité des sexes, à l'éthique des affaires, aux pratiques de gouvernance responsable, etc.

La notation finale se traduit par une pondération différenciée pour chaque secteur et même par la désactivation de certains critères qui ne seraient pas pertinents pour le secteur ou l'entreprise[5]. Elle comprend 7 niveaux, s'échelonnant de CCC à AAA, les meilleures notations (AAA) reflétant ainsi nos convictions extra-financières les plus fortes.

Bien que la pondération des critères extra-financiers de notre grille de notation diffère suivant le secteur d'activité de l'entreprise, la note est exprimée en absolu et n'est pas relative aux performances du secteur.

Les analyses ISR des émetteurs sont formalisées sous forme de fiches de synthèse qui résument notamment les grands enjeux ESG spécifiques à chaque émetteur, la qualité du management et de la gouvernance ainsi que les principales controverses. Ces fiches sont accessibles à tout moment à l'ensemble des gérants et analystes. Elles sont complétées par des discussions régulières avec les gérants concernant les risques et opportunités ESG des entreprises analysées.

5. Exemple : une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Cadre de référence

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- **Général** : Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB),
- **Environnement** : Convention des Nations-Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Task Force for Climate Related Financial Disclosures (TCFD), Task Force for Nature Related Financial Disclosures (TNFD),
- **Social** : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT
- **Gouvernance** : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Lignes Directrices de l'OCDE à l'intention de Entreprises Multinationales, Extractive Industries Transparency Initiative.

Elle prend également en compte les textes réglementaires européens dans le domaine de durabilité, notamment la Taxonomie Verte de l'Union européenne, la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) et la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Une démarche qui se nourrit de la recherche académique et de la pratique

Soucieuse de la qualité et de la disponibilité des données, notre démarche privilégie les données brutes et le contact étroit et régulier avec les entreprises. L'équipe IR réalise tous les ans près de 200 rencontres avec les entreprises sur des thématiques ESG, dont un nombre grandissant en association avec les gérants et analystes financiers.

Nous intégrons également de nombreuses données externes, souvent dans des domaines spécifiques, par exemple :

- **Proxinvest** et **GlassLewis** pour la gouvernance,
- **Carbone4 Finance** pour les données climat (risques de transition et risques physiques) et biodiversité,
- **MSCI** pour les données ESG des sociétés non couvertes par notre modèle interne, les ODD, les indicateurs liés à la taxonomie verte et les incidences négatives, les controverses et certaines données climat et biodiversité,
- **Gaïa** pour les sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations,
- **Reprisk** pour les controverses,
- **Données et analyses en provenance d'ONG et initiatives de place** (ex. FAIRR sur la filière agricole animale, Sciences Based Target Initiative (SBTi), pour l'alignement climatique, CDP pour le risque climatique, Urgewald pour l'exposition aux énergies fossiles.

Nous nourrissons également des échanges réguliers avec des chercheurs et groupes de travail dans le domaine de la durabilité.

Intégration des Objectifs de Developpement Durable des Nations Unies

Revu annuellement et amélioré régulièrement, EdR BUILD intègre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Nous identifions les entreprises qui contribuent à ces objectifs par leurs produits et services, mais également par leurs opérations. Nous portons une attention particulière au modèle d'affaires et son impact – positif ou négatif - sur un ou plusieurs ODD.

EdR Build permet ainsi d'activer les ODD positivement ou négativement, de façon différenciée, en fonction de leur matérialité pour une entreprise donnée. Nous sommes particulièrement vigilants concernant les déclarations de contribution des entreprises aux ODD afin d'en évaluer la portée effective.

Détecter des opportunités d'investissement

EdR BUILD couvre aujourd'hui plus de 400 émetteurs de toute taille de capitalisation, dont l'intégralité de l'indice MSCI EMU. Il détermine systématiquement l'univers d'investissement global ou partiel de nos fonds ISR actions, taux ou diversifiés, en excluant les titres avec les plus mauvaises notations ESG. Il vise également à détecter des opportunités d'investissement et fournit des signaux clairs aux gérants dans le cadre de la sélection des titres.

Véritable atout maître, EdR BUILD propose une approche holistique des risques, permettant une grande réactivité et la prise de positions contrariantes dans des sociétés innovantes. Ceci peut s'avérer décisif par exemple en cas d'introductions en bourse, des émissions primaires ou encore pour des sociétés de taille moyenne ou mal suivies par les fournisseurs de notations ESG externes.

Pour les entreprises non couvertes par EdR BUILD, nous avons recours à l'agence de rating ESG MSCI. Pour ces émetteurs, nous établissons une notation propre, basée sur les scores des piliers E, S et G de MSCI, auxquels nous appliquons les pondérations des piliers du modèle EdR BUILD. Ce scoring propriétaire favorise l'harmonisation des notations ESG de portefeuilles investissant au-delà du périmètre d'EdR BUILD, dont l'utilisation reste prioritaire quand il est disponible.

Une réponse aux standards les plus élevés de l'analyse extra-financière

Nous nous positionnons au carrefour des avancées méthodologiques revoyant annuellement le cadre d'analyse. Ainsi aujourd'hui la biodiversité et les risques climats physiques sont pleinement entrés dans notre cadre d'analyse.

Notre modèle d'analyse détaillé et exigeant nous permet de fournir des cadres d'analyse ESG sur mesure pour des clients dédiés.

Considérant l'inscription dans le moyen, voire long terme, de la plupart des critères ESG ainsi que du fréquent décalage dans le temps de certains d'entre eux, nous mettons à jour nos notations tous 18-24 mois maximum, afin de pouvoir dégager des évolutions significatives. Une mise à jour ad hoc est réalisée s'il y a des catalyseurs significatifs positifs ou négatifs.

Dans le cadre du label ISR français, nous effectuons également une mise à jour annuelle simplifiée des émetteurs qui se concentre sur la gouvernance, les controverses ainsi que sur des changements affectant le modèle d'affaires ou le périmètre d'activités.

4. La prise en compte des enjeux climat et biodiversité

Nous sommes convaincus que les impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité doivent être pris en compte dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, dans la mesure où ils sont liés à la fois à la sécurisation du rendement à long terme de nos fonds et à l'impact de nos investissements sur ce même changement climatique. L'urgence climatique est désormais actée et nous assistons aussi à une accélération de la prise de conscience des enjeux autour de la biodiversité et de l'imbrication entre climat et biodiversité.

Climat

Ces impacts climatiques présentent des risques importants et offrent autant d'opportunités d'investissement. Ils soulignent l'importance d'une approche à 360 degrés, précédée et/ou complétée d'une approche de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur le risque Climat et d'une approche d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique pour la croissance verte.

Nous nous référons à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild AM (France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative. En mai 2023, nous avons rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale et après avoir rejoint l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) quelques semaines plus tôt. Cette adhésion représente une étape essentielle dans la stratégie ESG globale d'Edmond de Rothschild.

Notre volonté est d'œuvrer, par nos choix de financement et notre engagement auprès des sociétés, pour l'inscription de nos investissements sur une trajectoire de réchauffement climatique limité et compatible avec l'Accord de Paris.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place dès 2017 une feuille de route climat alignée sur l'accord de Paris. Elle inclut un modèle de scoring propriétaire, reposant sur la typologie de la TCFD, pour identifier et hiérarchiser les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. Ce modèle distingue 5 niveaux de risques et d'opportunités sur des horizons de temps différents.

Notre feuille de route s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

Actualisée et élargie aux enjeux de biodiversité, étroitement liés aux enjeux climat, notre approche climat et a été formalisée par une politique climat. Elle s'insère aujourd'hui dans notre engagement NZAM, en cohérence avec nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale.

Dans le cadre de nos engagements NZAM, Edmond de Rothschild Asset Management a pris en mai 2024 les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations) éligibles :
— Périmètre d'engagement initial : 70 % des encours sous gestion,
— Objectif de réduction : diminution de 50 % de l'intensité carbone (scopes 1 et 2), exprimée en tonnes de CO_2 par million d'euros investis, d'ici 2030 par rapport au niveau de 2019,
— Cible 2030 : atteindre une intensité carbone (scopes 1 et 2) de 13,75 tCO_2 par million d'euros investis en 2030.

Le pilotage des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs porte en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone supérieure à leurs indices de référence.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, IIGCC, PRI).

Biodiversité

Toutes les parties prenantes s'accordent à reconnaître que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité, aussi bien en termes de risques que de solutions. En effet, la moitié du PIB mondial dépend directement de la nature et de sa préservation. De son côté, l'IPBES[6] estime que 75% des écosystèmes mondiaux terrestres et 66% des océans sont dégradés. Un million d'espèces de plantes et d'animaux sont menacées de disparition à un rythme 10 à 100 fois plus élevé que le taux naturel.

La politique de biodiversité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'inspire notamment du Cadre mondial de Kunming-Montréal (GBF[7]), accord historique qui vise à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et s'assurer qu'elle soit valorisée, conservée et restaurée d'ici 2050. Elle suit également les recommandations finales de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), publiée en septembre 2023, et alignée avec le Kunming-Montréal

6. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, https://www.ipbes.net/global-assessment

7. Global Biodiversity Framework

Global Biodiversity Framework. Ces recommandations fournissent un cadre de référence d'analyse et de reporting des risques et opportunités relatifs au climat et à la biodiversité.

À l'instar de notre politique climat, notre politique biodiversité identifie une liste de secteurs à haut risque biodiversité sur plusieurs horizons de temps. L'approche par grands secteurs est complétée par une approche thématique (déforestation, eau etc).

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild Asset Management concentre ses efforts sur une meilleure compréhension des méthodologies et des données disponibles, une veille active, le monitoring des indicateurs biodiversité de nos portefeuilles et la transparence sur les enjeux biodiversité vis-à-vis de nos clients.

Nous effectuons également une montée en puissance progressive de notre engagement avec des secteurs et des sociétés exposés à des risques biodiversité élevés.

Dans cette perspective, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à l'initiative Finance for Biodiversity[8] et est un mbre fondateur de Nature Action 100[9].

Details sur notre approche et notre approche climat et biodiversité, sur notre politique climat et notre politique biodiversité :

— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/trcitn0j/edram-approche-climat-biodiversite.pdf
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/ijilwdui/edram-politique-climat.pdf
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/qchp1n4g/edram-politique-biodiversite.pdf

8. https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/

9. https://www.natureaction100.org/investors/

5. Sélection négative : exclusions sectorielles et normatives

L'approche d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) vise à la fois à réduire les risques et à identifier les opportunités liées aux enjeux de développement durable. En tant que maison de gestion active, de long terme, nous visons non seulement à orienter nos choix d'investissement vers les entreprises les plus responsables, mais souhaitons également accompagner celles-ci dans l'évolution de leurs business models et de leurs pratiques vers un monde plus durable.

À ce titre, les exclusions constituent un dernier recours pour Edmond de Rothschild Asset Management (France). Toutefois, nous excluons les titres dont la détention pourrait être jugée contraire aux réglementations ou aux pratiques qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, notamment concernant les enjeux climatiques et biodiversité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a établi une politique formelle d'exclusion sectorielle qui intègre les armes interdites, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, l'huile de palme, le tabac et la violation de cadres normatifs internationaux majeurs.

Elle couvre l'ensemble de nos portefeuilles, toutes classes d'actifs et zones géographiques confondues, et est implémentée dans les mandats de gestion des clients institutionnels sauf refus express du client. Les exclusions sont paramétrées en tant que limites bloquantes pre-trade et post-trade dans l'outil de gestion afin de garantir leur respect. Les listes d'exclusion sont actualisées au moins annuellement.

Armes interdites

La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild s'applique aux armes interdites telles que défini fin 2025 par la Commission Européenne concernant les règles de finance durable s'appliquant au secteur de la défense[10]. Notre politique d'exclusion d'armes interdites concerne les valeurs impliquées dans la production ou la vente d'armes interdites par des conventions internationales (bombes à sous-munition et mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques) sur la zone Monde pour l'ensemble des fonds gérés.

10. http://data.europa.eu/eli/C/2025/4950/oj

Charbon thermique

La politique d'exclusion charbon thermique d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'inscrit dans notre stratégie Investissement Responsable et plus particulièrement dans notre feuille de route Climat qui vise à « décarboner » nos portefeuilles d'ici 2050. La combustion du charbon est la source la plus importante du réchauffement climatique, tandis que la production d'électricité est la principale utilisatrice de charbon. La réduction des émissions est donc l'un des moyens les plus efficaces pour assurer une transition énergétique conforme à l'Accord de Paris.

Edmond de Rothschild AM (France) a défini une stratégie complète de sortie du charbon thermique à horizon 2034 hors OCDE, avec une exigence plus stricte pour les pays de l'OCDE.[11]

Le périmètre des entreprises concernées couvre les entreprises exploitant des mines de charbon et les entreprises présentes dans la production d'électricité à partir du charbon thermique.

Energies fossiles non conventionnelles

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'adopter une politique climatique de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de pétrole et de gaz, en ciblant dans un premier temps le pétrole et le gaz non conventionnels. Nécessitant des techniques d'extraction non traditionnelles ou des conditions d'extraction plus difficiles ou coûteuses, elles entraînent les conséquences les plus néfastes sur le climat, mais aussi sur la biodiversité ou les ressources en eau.

Nous excluons donc progressivement de nos portefeuilles les entreprises de pétrole et gaz non conventionnels, en commençant par les techniques les plus controversées compte tenu de leur impact négatif sur l'environnement : sables bitumineux, production d'hydrocarbures en Arctique, forages ultra-profonds et méthane de couche houillère.

Huile de palme

Le palmier à huile est reconnu comme une des premières causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dont l'Union européenne est responsable. Les risques supplémentaires liés à la culture et au commerce d'huile de palme concernant l'appropriation des terres et la violation des droits humains. Nous excluons les entreprises produisant ou distribuant de l'huile de palme avec un risque élevé concernant l'environnement et les droits humains, portant notamment une attention aux certifications RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil).

11. Compte tenu de la difficulté d'accès à des données suffisamment précises, nous considérons qu'un seuil d'exclusion de 5% peut être assimilé à une sortie effective du charbon. Nous pourrons envisager de réduire le seuil à 1% lorsque les données disponibles nous le permettront.

Tabac

En ligne avec l'OMS, Edmond de Rothschild Asset Management (France) considère le tabac comme une menace avérée pour la santé publique. Au-delà de l'éthique, nous analysons les risques réputationnels, fiscaux et réglementaires liés à cette industrie.

Notre politique d'exclusion vise par conséquent les sociétés productrices de tabac ou de distribution de tabac.

Violation des standards internationaux

Le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)[12] est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité. Il couvre quatre principaux domaines d'intérêt : droits de l'homme, droits du travail, environnement et lutte contre la corruption et se décline en 10 principes.

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des affaires visent à encourager les contributions positives des entreprises au progrès économique, environnemental et social et à minimiser les effets négatifs de leurs produits et services. Ils s'étendent, outre les domaines de l'UNGC, à la protection des consommateurs, au développement économique et social local et régional, à la concurrence et à la transparence fiscale.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'exclure de ses investissements les sociétés jugées en violation des dix principes fondamentaux de l'UNGC ou des Principes Directeurs de l'OCDE.

Les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU sont dérivés, entre autres, de la déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail. Ainsi, les violations des normes de l'OIT sont indirectement couvertes par la politique d'exclusion relative aux violations du Pacte Mondial de l'ONU.

Détails de notre politique d'exclusion :

— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf

Notre politique d'exclusion s'accompagne d'une politique d'engagement claire et précise, portant une demande faite aux entreprises de proposer une stratégie de désinvestissement des activités citées, d'accompagnement de l'emploi et des territoires, et d'investissement sur les activités contributrices.

12. https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/#droits-de-l-homme

Exclusion pays

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également établi une liste d'exclusion et une liste de surveillance concernant les pays sous sanctions nationales, internationales ou sous embargo et pour lesquels il est nécessaire d'obtenir préalablement à tout investissement en actions, dette d'entreprises et dette souveraine, l'accord de sa Direction du contrôle interne et de la conformité.

6. Politique de vote

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place dès 2010 une politique de votes en Assemblées Générales d'actionnaires. Elle est appliquée de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues dans les portefeuilles quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte le vote. Depuis fin 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'élargir le périmètre de vote à 100% de ses positions.

Les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires.

Notre politique de vote, sous la responsabilité du Comité des Votes, est revue annuellement et éventuellement amendée. Ces dernière années, Edmond de Rothschild AM (France) a par exemple renforcé l'aspect « say on pay » de sa politique de vote et intégré une exigence relative à la politique de rémunération des entreprises à fort impact climatique, qui doivent y faire figurer un objectif climat.

La démarche d'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré AG et dépôt de résolution.

Détails de notre politique de vote :
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/43tehx21/edram-fr-politique-de-vote.pdf

Notre devoir, en tant qu'investisseur actif, est aussi de rendre compte en toute transparence de nos actions. **Ainsi nous publions annuellement nos résultats de vote de façon détaillée :**
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/g2jncp0q/edram-fr-cr-politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf

7. Dialogue et Engagement

Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France) le dialogue et l'engagement sont un devoir vis-à-vis de ses porteurs. Nous privilégions une démarche d'engagement constructive, indépendante et de long terme, dont nous mesurons les résultats. Structurée, elle passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, les rencontres pré Assemblées Générales, le vote et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux Assemblées. Notre approche étendue englobe par ailleurs les classes d'actifs actions et crédit.

Notre objectif est en effet d'initier et de maintenir un dialogue constructif avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis afin d'être un vrai acteur de changement dans le développement des meilleures pratiques ESG.

Le dialogue avec les entreprises consiste à la fois à mieux connaître les entreprises et à affiner les notations ESG opérées par l'équipe Investissement Responsable mais aussi à promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées. Il fait ainsi partie intégrante du processus de gestion.

Le but de l'engagement, plus formel et structuré, est de faire réagir et influencer les sociétés sur certains sujets ESG ou financiers et de les encourager à modifier ces aspects afin qu'ils se matérialisent par une revalorisation des multiples de la société, une réduction de spread de crédit ou/et par une meilleure trajectoire de croissance des bénéfices, soit in fine une amélioration de la performance financière. Nous nous engageons sur des sujets variés, allant du reporting ESG, au climat, à la taxonomie verte, aux immatériels ou au bien-être animal choisissant les initiatives qui se traduisent par des avancées concrètes.

Nous avons encadré notre approche d'engagement par une politique de dialogue et d'engagement publique :
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf

Un Comité de dialogue et d'engagement trimestriel, placé sous la responsabilité du CIO Asset Management, valide cette politique ainsi que la liste des entreprises avec lesquelles nous nous engageons, suit les progrès réalisés et en supervise les résultats.

L'objectif de notre démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur plusieurs niveaux avec plusieurs horizons de temps :
— Une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG (12/18 mois)
— Une meilleure performance opérationnelle (2/3 ans)
— Une meilleure stratégie en matière de durabilité (3 ans et plus)

Notre politique de dialogue et d'engagement inclut également un engagement dédié sur le climat et la biodiversité en ligne avec notre Approche Climat et Biodiversité (avec comme cible prioritaire les émetteurs dans les portefeuilles).

Le suivi de nos engagements est rigoureux. Nous mesurons les progrès par rapport à des KPI spécifiques qui ont été fixés en amont pour chaque démarche et sur des horizons de temps précis. Un tableau de bord permet de suivre et analyser précisément nos dialogues et engagements.

À l'instar des résultats de vote, nous nous publions annuellement un compte-rendu de notre politique d'Engagement :

— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/g2jncp0q/edram-fr-cr-politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf

Au-delà des émetteurs, nous nous engageons auprès des pouvoirs publics (EFRAG, Comité du label ISR français, Commission Européenne, AFG, FIR etc.), notamment à travers la participation active à des groupes de réflexion et de travail. Nous incluons également dans notre engagement au sens large d'autres parties prenantes, tels que les clients, les fournisseurs de données et les ONG. Nous participons ainsi à plusieurs comités clients et collaborons avec des ONG dans le cadre de certaines stratégies d'investissement ou dans le cadre de nos initiatives de place.

Controverses

Les controverses, qu'elles soient liées à la gouvernance, à l'environnement ou aux enjeux sociaux, présentent une matérialité financière croissante. Elles constituent d'abord un risque de réputation et, lorsque leur matérialité est avérée, se traduisent ensuite par des risques financiers. Elles peuvent également être considérées comme un indicateur avancé de la trajectoire extra-financière d'une société. La nature, l'ampleur et la récurrence des controverses, ainsi que la réaction de l'entreprise concernée, sont des déterminants clés de leur durée et de leur gravité.

Pour Edmond de Rothschild AM (France) il est donc essentiel de détecter les controverses le plus rapidement possible et d'en apprécier la portée.

Le Comité de Controverses trimestriel, créé en 2025 et placé sous la responsabilité du CIO Asset Management, suit les controverses les plus significatives et valide d'éventuelles actions de suivi.

8. La gestion ISR

Gestion active et fondamentale

En ligne avec notre politique d'investissement responsable et en tant que signataire des PRI, Edmond de Rothschild s'est fortement engagé à promouvoir l'intégration des enjeux ESG dans l'analyse des valeurs et dans le processus de prise de décision de nos fonds.

À l'image de notre approche de gestion financière, notre approche de gestion extra-financière vise à donner corps à nos convictions. Il en découle le choix d'une approche de sélection ESG en absolu (Best-in-Universe) pour tous nos fonds ouverts ISR, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ou de leur industrie. Notre modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs à risques ESG.

Depuis 2010, nous avons développé une expertise ISR particulièrement solide dans les stratégies multi-actifs, obligataires et actions.

Nous distinguons trois approches principales :
- **Socle ESG**
- **Convictions ESG**
- **Impact ESG**

Actifs socle ESG

Ces actifs regroupent les fonds classés article 8 SFDR qui ne répondent pas encore aux exigences de nos fonds « Convictions ESG ».

Ces fonds ont une obligation de performance ESG généraliste, avec notamment l'exigence d'une note ESG moyenne du fonds, supérieure à celle de l'indice ou de l'univers d'investissement. Ils suivent généralement l'approche Best-in-Universe, à laquelle des exceptions sont possibles en fonction des spécificités de la stratégie du fonds.

Les considérations ESG sont activement intégrées par les gérants de portefeuille dans leur processus d'investissement et leur sélection de titres. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement.

Ce socle intègre systématiquement nos politiques d'exclusions et de dialogue & engagement.

Actifs conviction ESG

Nous considérons comme « Conviction ESG » nos stratégies ISR ayant reçu un label ISR ou suivant un processus d'investissement IR d'exigence équivalente ou supérieure. Ces fonds sont classés en article 8 ou 9 SFDR et couvrent les classes d'actifs actions et obligations. Elles peuvent être généralistes ou orientées vers des thématiques particulières.

Les fonds généralistes poursuivent un objectif de durabilité, assorti d'indicateurs d'impact, tout en conservant une stratégie d'investissement de type « généraliste », centrée sur une région, un secteur ou un segment de marché. Un exemple parlant est notre stratégie actions Euro flagship, qui intègre également un objectif climatique. Les indicateurs d'impact sont définis spécifiquement pour chaque stratégie et, le cas échéant, pour chaque thématique.

Nos stratégies « Convictions ESG » suivent une approche « Best-in-Universe », avec utilisation systématique de notre modèle d'analyse EdR Build. Les fonds de cette gamme poursuivent un objectif de durabilité environnemental ou social. La recherche ESG est, au même titre que la recherche financière, pleinement intégrée au processus d'investissement à tous les niveaux et constitue un critère majeur de sélection des titres. En outre, les fonds sont dotés d'indicateurs de performance ESG spécifiques.

Nous sollicitons principalement le label ISR français mais pouvons également nous appuyer sur d'autres labels européens, notamment Luxflag Climate Finance. Dans le cadre du label ISR français, un émetteur doit avoir une note ESG minimale, avec un seuil d'exclusion minimal de 30% de l'univers d'investissement.

Nos fonds ISR sont soit cogérés par un gérant de portefeuille « traditionnel » et un spécialiste de l'IR, soit gérés en étroite collaboration avec nos spécialistes de l'IR.

Actifs impact ESG

L'investissement à impact est défini par le GIIN (Global Impact Investing Network) comme un investissement effectué avec l'intention de générer un impact social ou environnemental mesurable, tout en recherchant un retour financier. Il s'articule autour de trois piliers : intentionnalité, mesurabilité et additionalité.

En ligne avec la réglementation européenne SFDR, tout fonds considéré comme « à impact » par Edmond de Rothschild AM (France) devra avoir un objectif d'investissement durable, être classé Article 9, et répondre aux exigences associées à une telle classification. À ce jour, nous gérons un fonds obligataire dédié aux marchés émergents considéré comme une stratégie d'impact dans la mesure où le fonds est classé article 9 SFDR, investit sur des obligations vertes et comporte un objectif climatique.

Mesure de l'impact

Outils de mesure et de pilotage

Le pilotage des caractéristiques ESG et la mesure de l'impact sont partie intégrante du processus de gestion IR. Edmond de Rothschild AM a développé et continue à déployer un certain nombre de tableaux de bord ESG, climat, biodiversité, risques physiques, ODD et impacts très détaillés pour nos fonds de dettes, actions et allocation d'actifs. Nous avons également développé des tableaux de bord spécifiques adaptés aux exigences de nos clients institutionnels dédiés.

Un ensemble complet de données, provenant notamment de MSCI, Carbon4 Finance et Gaïa a ainsi été intégré dans notre outil de gestion de portefeuilles. Les tableaux de bord sont actualisés quotidiennement et couvrent aujourd'hui un large éventail d'indicateurs, dont :

- Des scores **ESG globaux** et par pilier,
- Les **controverses**,
- Des indicateurs de **risques climat de transition**, couvrant les émissions directes, indirectes et les émissions évitées,
- Des indicateurs de **risques climat physiques**,
- Des indicateurs de **biodiversité**,
- L'exposition aux **ODD**,
- Des indicateurs d'**impact environnementaux, sociaux et de gouvernance,**
- La proportion d'investissements durables,
- Des indicateurs relatifs à la **règlementation SFDR** et à la **taxonomie**.

Les données sont disponibles pour les fonds, les indices, les univers d'investissement ainsi que les positions individuelles. Ils sont dans notre outil de gestion et à la disposition de tous les gérants et analystes.

Un tableau de bord spécifique permet de suivre la trajectoire de décarbonation d'Edmond de Rothschild AM dans le cadre de notre engagement NZAM.

Une attribution ESG et climat est disponible pour des fonds permettant d'identifier rapidement les meilleurs et les pires contributeurs au portefeuille global et ainsi déterminer quelles entreprises doivent être suivies en priorité.

Les tableaux de bord constituent un outil efficace de suivi et de pilotage ESG pour les gérants, qui peuvent simuler l'impact d'un changement dans le profil ESG du portefeuille. Ils peuvent facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et suivre les progrès réalisés.

Les fonctions support et de business développent tels que le département des risques, l'équipe reporting ou l'équipe appels d'offres entre autres ont également libre accès à la consultation de ces tableaux de bord.

Transparence et reporting

Dans une volonté d'accompagnement de ses clients et un souci de transparence, Edmond de Rothschild AM communique régulièrement sur son approche IR, ses avancements et l'impact de ses investissements. Le sujet fondamental réside selon nous dans la valeur ajoutée sociale et/ ou environnementale de nos investissements.

Tout d'abord, notre reporting PRI public détaille nos engagements réalisés et atteste de nos ambitions.

Nous publions nos politiques ESG et informons nos clients sur nos principales méthodologies et leurs résultats sur notre site internet, dans nos reportings clients et réglementaires ainsi que via des documents marketing. En particulier, nous rendons compte de façon détaillée de nos résultats de vote et de nos actions de dialogue et engagement.

Concernant nos fonds ouverts, notre reporting mensuel de nos fonds « Convictions ESG » inclut une section ESG détaillée, couvrant le profil ESG du fonds, son exposition aux controverses, sa performance climatique et biodiversité ainsi que son exposition aux ODD. Des reportings d'impact sont par ailleurs disponibles pour ces fonds, présentant notamment une sélection d'indicateurs d'impact dédiés.

Le reporting mensuel de nos fonds « Socle ESG » contient des indicateurs extra-financiers plus succints, notamment la note ESG.

Enfin, notre démarche s'inscrit plus largement dans une politique globale d'entreprise responsable, avec la publication du rapport de développement durable du Groupe.

— https://www.edmond-de-rothschild.com/media/wk3n031f/edmond-de-rothschild-rapport-de-durabilite-2024.pdf

Vous trouverez nos différentes publications ESG ici :

— https://am.edmond-de-rothschild.com/france/fr/institutionnels-entreprises/developpement-durable/ressources-en-matiere-d-investissement-responsable

La réglementation ESG : de l'obligation de moyens à une obligation de résultats

CSRD, SFDR, taxonomie verte, MiFID, loi Energie et Climat : différents textes réglementaires ont vu le jour au cours des dernières années, afin de mieux encadrer l'Investissement Responsable. Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021, vise à plus de transparence et d'homogénéité dans la communication en matière de durabilité des produits financiers. Il impose, à ce jour, de classer les produits financiers en trois catégories :

— **Produits sans objectif de durabilité** (article 6),
— **Produits qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales** (article 8),
— **Produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société** (article 9).

Edmond de Rothschild AM (France) a classé la quasi-totalité de ses fonds ouverts en article 8 ou 9 SFDR, en adoptant une approche volontairement conservatrice dans cette classification. Ces fonds intègrent formellement les considérations ESG dans leur processus d'investissement et, pour les fonds labellisés ISR ainsi que les fonds article 9, poursuivent des objectifs de durabilité. Ils prennent également en compte les principales incidences négatives. Pour les fonds non labellisés, nous exigeons en outre une note ESG supérieure à celle de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement pour pouvoir les classer en article 8.

Nous avons par ailleurs développé une méthodologie propre permettant de qualifier nos fonds de fonds en article 8. Cette méthodologie repose sur un scoring à partir d'indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, issue des EET (European ESG Template) des fonds sous-jacents.

En ligne avec l'article 2(17) de SFDR, nous avons également établi une définition propriétaire de l'« Investissement Durable », qui doit démontrer une contribution positive à un objectif environnemental ou social, ne pas causer un préjudice significatif à l'un de ces objectifs et appliquer de bonnes pratiques de gouvernance.

Détails sur la méthodologie d'« Investissement Durable » :
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/vomhax5n/edram-definition-et-methodologie-investissement-durable.pdf

Fin 2025 la Commission Européenne a publié une proposition de version révisée (SFDR 2.0) avec notamment l'introduction d'une catégorie article 7 « transition ». Elle vise à simplifier les règles de transparence pour les produits financiers liés à la durabilité et formule un ensemble d'exigences minimales destinées à faciliter les comparaisons, tout en continuant à mettre l'accent sur la protection des investisseurs finaux.

En parallèle, la Taxonomie verte joue un rôle clé dans la définition des activités économiques considérées comme durables. Elles doivent répondre à un ou plusieurs des six objectifs suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Vous trouverez nos reportings réglementaires ici :
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/1dwbweuf/edram-france-declaration-pai-sur-durabilite.pdf
— https://am.edmond-de-rothschild.com/media/fyicxzfc/edram-france-fr-rapport-article-29-lec.pdf



9. Glossaire

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance

— **Dimension Environnementale :** désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
— **Dimension Sociale** : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment les droits humains, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption).
— **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise

Sélection négative /exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

— **Exclusions normatives** : Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'Homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial…), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains **traités ou conventions internationales.**
— **Exclusions sectorielles** : Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique… pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo…) ne suffisent pas à caractériser une approche d'exclusion.

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Engagement

Pratique dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Projet d'agroforesterie au Nicaragua soutenu par Moringa, la stratégie d'EdR Private Equity dédiée aux projets d'agroforesterie en Amérique latine et en Afrique subsaharienne.

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- **Best-in-class** : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- **Best-in-universe** : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- **Best effort** : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG

Thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Les fonds à thématique ESG investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter à minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Investissement à impact

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. Elle repose sur trois principes fondateurs de la finance à impact, reconnus par le marché et ancrés par les travaux de France Invest et du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité.

Règlement SFDR

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en application le 10 mars 2021, vise à harmoniser les obligations de transparence et la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Elle définit 3 catégories : - Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité - Article 8 : la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement. - Article 9 : le produit a un objectif d'investissement durable.

Doctrine AMF

Principes visant à assurer une proportionnalité entre la réalité de la prise en compte des facteurs extra-financiers dans la gestion et la place qui leur est réservée dans la communication aux investisseurs. On distingue 3 catégories :

- La **première catégorie** couvre les produits intégrant un engagement significatif dans la gestion et conduit à une communication ESG centrale.
- La **deuxième catégorie** intègre les produits suivant des critères extra-financiers mais sans engagement significatif dans la gestion et conduit à une communication ESG réduite.
- La **troisième catégorie** regroupe le reste des produits n'atteignant pas les standards de communication centrale ou réduite.

Avertissement

Communication publicitaire : Ceci est une communication marketing.
Mai 2026. Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information.
Les informations sur les sociétés ne sauraient être assimilées à une opinion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre des actions de ces sociétés.
Ce support ne peut être communiqué aux personnes situées dans les juridictions dans lesquelles il serait constitutif d'une recommandation, d'une offre de produits ou de services ou d'une sollicitation et dont la communication pourrait, de ce fait, contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ce support n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.
Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où il en est pris connaissance, notamment eu égard à la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés.
Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait notamment servir de base à une quelconque décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base desdits commentaires et analyses.
Le groupe Edmond de Rothschild recommande dès lors à chaque investisseur de se procurer les différents descriptifs réglementaires de chaque produit financier avant tout investissement, pour analyser les risques qui sont associés et forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild. Il est recommandé d'obtenir des conseils indépendants de professionnels spécialisés avant de conclure une éventuelle transaction basée sur des informations mentionnées dans ce support cela afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et fiscale.
Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps et peuvent être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change.
Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.
Le présent support ainsi que son contenu ne peuvent être reproduits ni utilisés en tout ou partie sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.
Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés.

Edmond de Rothschild Asset Management (France)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edmond-de-rothschild.com